



## Montreuillois

# Les pêcheurs de bar auront autant besoin d'un portable que d'une canne en 2019

Après des mois de « no kill » en 2018, les pêcheurs de bar du littoral attendent beaucoup des négociations en 2019. Elles auront lieu en décembre avec, comme enjeu pour la Fédération nationale de la plaisance et des pêcheurs en mer (FNPP), l'obtention d'un quota de poisson mensuel.

PAR PATRICIA NOËL  
boulogne@lavoixdunord.fr

### LITTORAL.

#### 1 Année sans bar, année cauchemar

Les pêcheurs de bar du littoral ont passé la saison à entretenir leur matériel en regardant passer les bateaux... Le *no kill* (on peut pêcher le poisson, mais on doit le relâcher) est sans doute la pire des choses qui pouvait leur arriver. Cette interdiction totale, prise par le Conseil européen, était justifiée par une baisse conséquente de la ressource.

#### 2 2018, l'année de la reconnaissance

Les multiples actions entreprises par les pêcheurs via les comités et sous l'égide de la FNPP, ont eu le mérite de faire connaître la cause de ces amateurs pas toujours pris au sérieux. On déroule plus facilement le tapis rouge à des chasseurs bien organisés qu'à des pêcheurs dont on ignore le poids électoral. La manifestation organisée à Calais en avril a permis de mesurer l'impact des décisions prises à Bruxelles. L'Europe, en tout cas, ne regarde plus les pêcheurs amateurs de haut, ils sont même aujourd'hui consultés



Les pêcheurs attendent beaucoup des négociations sur les quotas de poissons (et notamment de bars) qui vont s'ouvrir à la mi-décembre à Bruxelles.

PHOTO NICOLAS PELTIER (CLP)

avant les négociations.

### 3 2019, l'année du quota mensuel ?

Alain Cadec, député européen, a rédigé un rapport sur un plan de gestion pluriannuel. Il a été adopté à une large majorité

au Parlement européen. Le sujet sera sur la table à la mi-décembre : on pourrait bien s'orienter vers la mise en place d'un quota mensuel pour l'année prochaine. D'autant que l'état de la ressource est bien moins dramatique que ne l'avait annoncé Ifre-

mer l'année dernière, par erreur. Forts des nouvelles données chiffrées qui plaident en leur faveur, les pêcheurs se disent prêts à pratiquer une gestion éco-responsable des captures. Cela devrait se traduire très concrètement par la mise en place d'une application

(lire ci-dessous) téléchargeable sur les smartphones des pêcheurs. Chaque fois qu'ils pêchent un bar, ils devront s'engager à le déclarer *via* leur smartphone. Contraignant ? Peut-être, mais l'obtention d'un quota de poisson mensuel est à ce prix. ■